

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

N° VILLE_2024DL049

Date de convocation : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : CAF DU RHONE - Dispositifs d'aide aux vacances VACAF et PASS COLO

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à 19:00 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Eric MAILLET (donne pouvoir à François DARTIGUES), Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY)

Absents : Nathalie PUVILLAND, Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Dominique BABE

CONSIDÉRANT l'importance de l'accès aux Vacances pour les enfants et les jeunes, et particulièrement des vacances collectives qui contribuent au développement de l'acquisition de l'autonomie, et favorisent l'ouverture aux autres ;

CONSIDÉRANT que le coût du séjour de vacances est le premier frein pour le départ des enfants et des jeunes en séjour collectif ;

La Caisse d'Allocations Familiales du Rhône a vocation à soutenir le départ en vacances des enfants des familles allocataires par leur politique d'aide aux vacances. Pour cela, elle propose deux dispositifs d'aide qui permettent la prise en charge directe d'une partie du séjour par la CAF :

- une prestation dite d'aide « VACAF – Aide aux Vacances Enfants (AVE) » pour tous les enfants âgés de moins de 20 ans dont les familles ont un QF entre 0 et 800 €. Cette prestation est également à destination des familles qui perçoivent l'AAH et/ou L'AEEH.
- une prestation dite d'aide « PASS COLO » pour faciliter le départ des jeunes de onze ans dont les familles ont un QF entre 0 et 1 500 €

Afin que les familles puissent bénéficier de ces aides, les gestionnaires de séjour de vacances doivent préalablement être labellisés par conventionnement. Ces conventions définissent et encadrent les modalités de versement de cette prestation de service.

Il est proposé au conseil municipal de conventionner avec la CAF afin que les familles puissent bénéficier de ces dispositifs lors de leur inscription aux séjours organisés par la ville de Corbas.

La durée de la convention VACAF - AVE est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et sera renouveler de façon expresse

En ce qui concerne pour le dispositif PASS COLO, il y a lieu de signer une convention chaque année.

CONSIDÉRANT l'intérêt technique et financier que présente ce partenariat ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 17 juin 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec la CAF du Rhône permettant de bénéficier des Prestations de Service VACAF – AVE.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec la CAF du Rhône permettant de bénéficier des Prestations et PASSCOLO.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant, à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et l'application des conventions à venir.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20240627-VILLE_2024DL049-DE